

JOURNAL DE S^T-PETERSBOURG

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL.

ADMINISTRATION. — REDACTION.
 Tout ce qui concerne l'administration ou la rédaction du journal doit être adressé au bureau de la rédaction, Maximilianovsky (ancien Gloukhof) pérouok, maison Dussaux, n^o 15.
 Toute communication destinée à l'insertion doit être signée et accompagnée de l'adresse de l'expéditeur. — Les lettres non adressées sont refusées.
 Nos abonnés de l'intérieur sont priés d'accompagner toujours les lettres qu'ils adressent à notre administration de la dernière bande d'envoi du journal.
PRIX DES ANNONCES A ST-PETERSBOURG
 ANGLAIS ET FRANÇAIS. 10 cop. la ligne.
 ALLEMANDES. 25
 FAITS DIVERS. 75

S'adresser à St-Petersbourg, au bureau spécial du Journal, lib. de la Cour Impériale, route de Police, n. de Péglise hollandaise, et à l'Administration du Journal, Maximilianovsky (ancien Gloukhof) pérouok, 15; à Moscou, chez GAUTIER, libraire, Pont des Marchaux; H. LANGWITZ, bureau d'annonces à Elga; H. LAUCHELIN, ci-devant N. KRAMER, libraire à Kiew; R. THOMAS et Co, bureau de commissions à Ekaterinow; K. F. BOUDKIEWITZ, libraire à Jitomir, et G. BARENSTAMM, libraire à Tiflis; à Paris, à l'Office de Publicité Russe, Chancée d'Antin, 23; à Londres, chez DELIZY, DAVIES et Co, 1, Cecil street, Strand, W. C.; à Berlin, RUD. MOSE, Grosse Friedrichstr., n^o 63; à Hambourg, chez HAASSENSTEIN et Vogler.

PRIX D'ABONNEMENT A ST-PETERSBOURG.

En argent, par an	12 r.
En argent, par semestre	6 r.
En argent, par trimestre	3 r.
En argent, par mois	1 r.
En mandat sur une banque de St-Petersbourg	12 r.
En mandat sur une banque de France	12 r.
En mandat sur une banque d'Allemagne	12 r.
En mandat sur une banque d'Autriche	12 r.
En mandat sur une banque d'Espagne	12 r.
En mandat sur une banque de Portugal	12 r.
En mandat sur une banque de Grèce	12 r.
En mandat sur une banque d'Égypte	12 r.
En mandat sur une banque des États-Unis d'Amérique	12 r.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
 Les abonnements d'un an ne peuvent être pris que du 1^{er} janvier. Les abonnements datent du 1^{er} du mois; leur durée ne doit jamais dépasser 12 mois. Les abonnements pour St-Petersbourg au bureau spécial, lib. de la Cour Impériale au point de Police et à l'Administration du Journal, Maximilianovsky (ancien Gloukhof) pérouok, 15.
Abonnements pour l'intérieur: adresser les lettres à P. Zanetti, r. de la Cour Impériale, n^o 15 et à Moscou, chez Gautier, Pont des Marchaux. Joindre à la demande d'abonnement la dernière bande d'envoi du journal. Prière de faire les appoints de prix d'abonnement soit en argent, soit en timbres poste de 5 cop. et au dessous.
Abonnements pour l'étranger: adresser les lettres à l'Administration du Journal, Maximilianovsky pérouok, 15. Joindre le prix de l'abonnement soit en argent, soit en mandat sur une banque de St-Petersbourg.

PARTIE OFFICIELLE.

SAINT-PETERSBOURG, 22 avril.

Le 20 avril, S. M. l'Empereur a daigné accorder à l'aide de camp général Timaschev, général de cavalerie, ministre de l'Intérieur, l'autorisation d'accepter et de porter la grand-croix de l'Ordre de l'Aigle rouge de Prusse, qui lui a été conférée par S. M. l'Empereur d'Allemagne. (Messager officiel.)

CULTER ORTHODOXE. Le 31 mars dernier, sur des rapports du saint-synode, S. M. l'Empereur a daigné nommer évêque d'Irkoutsk et de Nerchinsk, S. E. Benjamin, évêque de Kamchatka, où il est remplacé par S. E. Paul, évêque de Yeniseïsk, et appelé à ce dernier siège épiscopal S. E. Antoine, évêque de Staritsa, vicaire du diocèse de Tver. (Idem.)

Le 8 avril, S. M. l'Empereur a daigné accorder des mitres aux TT. RR. PP. Pierre Pokrovsky, archiprêtre, aumônier de l'armée et de la flotte; Etienne Goumilevsky, aumônier principal de l'armée du Caucase, et Pierre Labdov, archiprêtre, aumônier de la cathédrale de St-Isaac. (Idem.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Admission à la retraite, sur demande, le conseiller d'Etat actuel Tolonov, fonctionnaire du département des postes (15 avril). (Ordre du jour du ministre de l'intérieur du 20 avril.)

POSTES. Le service des correspondances est supprimé à la station d'Akhalkalaki, gouvernement de Tiflis, supprimée elle-même. (Messager officiel.)

PARTIE NON OFFICIELLE.

Hier samedi, 21 avril, LL. MM. l'Empereur Alexandre et l'Impératrice d'Allemagne ont visité Tsarskoïé-Sélo.
 Le train impérial a quitté la gare de St-Petersbourg à 4 heures et demie de l'après-midi. Leurs Majestés étaient accompagnées de toutes les personnes de la suite de S. M. l'Empereur Guillaume, du personnel de l'ambassade d'Allemagne et des personnes de la suite particulière de S. M. l'Empereur.

À la gare de Tsarskoïé-Sélo, les augustes voyageurs ont été reçus par les représentants des autorités locales. Leurs Majestés et leur suite se sont rendues en voiture au palais Alexandra, où est décédée, comme on sait, l'Impératrice Alexandra Féodorovna.
 S. M. l'Empereur d'Allemagne a voulu visiter avant tout les appartements de sa sœur, appartements auxquels se rattachent pour lui tant de souvenirs. Les deux souverains et leur suite ont visité en détail l'arsenal de Tsarskoïé-Sélo et sont allés après cela au Grand Palais, voir les appartements de l'Impératrice Marie Féodorovna, de l'Empereur Alexandre et de l'Impératrice Elisabeth Alexéievna, ainsi que les salles du palais.
 Le dîner a été servi dans la salle des Arasbesques. Il était de 60 couverts.
 Leurs Majestés et leur suite sont reparties pour St-Petersbourg à 7 h. trois quarts. (Messager officiel.)

Dans la matinée d'aujourd'hui dimanche l'Empereur Guillaume a assisté au service divin à l'église luthérienne de St-Pierre. A une heure Sa Majesté a honoré de sa présence la revue du régiment de Kalonga, portant le nom de l'Empereur Guillaume, roi de Prusse, après quoi Sa Majesté, avec le prince de Bismarck, le prince Henri VII de Reuss, le comte de Moltke et toute la suite, ainsi que le général d'infanterie, aide de camp général prince Souvorov, s'est rendue dans la salle de l'Assemblée de la noblesse, où se donnait le concert au profit de la Société allemande de bienfaisance.

La salle était comble; mais l'orchestre et les chanteurs, sous la direction de M. Napravnik, ont en beau exécuté les morceaux les plus délicieux du programme, ils n'ont pas plus que MM. Melnikov, Auer et M^{rs} Raab dans leurs soli, su captiver l'attention du public au même degré que d'habitude. Ce n'était pas la faute des artistes: Tous les yeux étaient constamment tournés vers la loge impériale, dont les hôtes étaient arrivés au moment où M. Auer exécutait sa *Rhapsodie hongroise*, avec la verde et le brio que l'on connaît. A peine l'artiste avait-il achevé ce morceau, que l'orchestre entonna l'hymne national prussien, qui a été entendu debout et suivi d'une triple salve de hurrahs, répétée après la seconde exécution de l'hymne. S. M. l'Empereur et sa suite sont restés jusqu'à la fin du concert.

A six heures il y a eu dîner gala au palais d'Hiver (salle Nicolas). Au moment où S. M. l'Empereur Alexandre portait la santé de son auguste oncle, aux sons de l'hymne national, des coups de canon ont été tirés de la forteresse. S. M. l'Empereur Guillaume a répondu aussitôt par un toast à la santé de S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

On lit dans l'*Impatié russe* que la marche du détachement Orenbourg continue à rencontrer de grandes difficultés, à cause de la profondeur des neiges et de la peine que l'on a à se procurer du fourrage pour les chameaux.
 Les dernières nouvelles reçues du lieutenant-général Verevkin disent que l'avant-garde de son détachement, partie comme on le sait, du poste de l'Emba le 26 mars, était arrivée, le 3 avril à Tchouschka-Koul, et que le gros qui, était mis en marche quatre jours après,

avait atteint à la même date Namaz-Taou, à 40 verstes de Tchouschka-Koul.
 Comme du poste de l'Emba jusqu'à Namaz-Taou on compte 106 verstes et que le gros du détachement a mis cinq jours à parcourir cette distance, les troupes ont fourni en moyenne des marches de 20 verstes par jour.
 Malgré les difficultés de la marche, l'état sanitaire des troupes du détachement d'Orenbourg est satisfaisant.

Le *Messager judiciaire* croit savoir que l'instruction du procès de la mère Mitrophanine, supérieure du couvent de Serpoukhov, est terminée, et que cette cause sera jugée par le tribunal d'arrondissement de St-Petersbourg vers la fin du mois de mai.

Nous recevons la lettre suivante:
 « Monsieur le Directeur,
 « Veuillez me permettre de vous adresser la petite rectification que voici, au sujet de l'excellente analyse du tableau de M. Sémiradsky que M. J. F. donne aujourd'hui dans votre estimable journal.
 « Il n'est pas exact que le jeune peintre russe ait emprunté le sujet de son remarquable tableau aux mystères catholiques du moyen-âge. Ce sujet, il l'avait trouvé tout tracé dans un magnifique poème de M. le comte Alexis Tolstoï, intitulé, comme le tableau lui-même, *La Pêcheresse*. M. Sémiradsky a eu d'ailleurs soin de le bien indiquer en plaçant au bas de son tableau un fragment de ce poème, à titre de pièce justificative, et je crois même pouvoir ajouter que l'idée de reproduire cet épisode lui a été suggérée par un personnage haut placé et ami des arts, qui lui avait commandé ce tableau. Je crois pouvoir affirmer encore que M. le comte Alexis Tolstoï, ainsi que M. Vsevolod Krestovsky, lequel avait traité avant lui ce même sujet dans un poème également très remarquable, ont puisé leur inspiration, non dans les mystères catholiques du moyen-âge, mais dans un des nombreux récits apocryphes de la vie de Jésus-Christ que les premiers siècles du christianisme nous ont légués, récits qui ont pu aussi servir de base aux mystères dont parle M. J. F. Je ne saurais pour le moment vous indiquer l'apocryphe dont il s'agit, mais je crois qu'il ne sera pas difficile de le trouver.

« Si j'ai cru pouvoir vous adresser cette petite rectification, c'est que, à mon avis, il est dans l'intérêt de M. Sémiradsky de bien établir que sa *Pêcheresse* n'est pas une « Madeleine du moyen-âge », comme le prétend M. J. F., mais bien une « Marie de Magdala », telle que l'avait conçue l'imagination d'un des biographes de cette pêcheresse aux premiers siècles de l'ère chrétienne.
 « Recevez, etc. »
 « UN DE VOS ABONNÉS. »

Bulletin de la variole à St-Petersbourg le 20 avril 1873:

Sexe	Sexe	Total.
masc.	fémin.	
Malades au 20 avril,	23	30
Cas nouveaux,	1	1
Guérisons,	3	4
Décès,	>	>
Il restait en traitement au 21 avril,	19	29
Total depuis l'apparition de la variole (du 1 ^{er} avril 1872 au 21 avril 1873):		
Cas,	2452	1995
Guérisons,	2826	1247
Décès,	1133	693

(Gazette de police de St-Petersbourg.)

NECROLOGIE. — Les journaux russes annoncent que M. Borck, secrétaire de la correspondance à la chancellerie privée de S. M. l'Empereur d'Allemagne, venu à St-Petersbourg dans la suite de Sa Majesté Impériale et Royale, est décédé dans la nuit du 21 au 22 avril, après une courte maladie.

Allemagne.

Nous avons déjà mentionné brièvement le concours ouvert par S. M. l'Impératrice d'Allemagne pour des ouvrages concernant le service sanitaire de campagne et la convention de Genève; voici, d'après la *Norddeutsche Zeitung*, des renseignements plus détaillés à ce sujet:
 Après avoir confirmé la nouvelle que Sa Majesté a institué deux primes de 2,000 thalers chacune pour le meilleur « manuel de technique chirurgicale en temps de guerre » et pour le meilleur ouvrage sur la convention de Genève, et alloué en outre une somme de 2,000 thalers pour achat de matériel du service de santé et pour récompenser les fabricants de ces articles, — la feuille berlinoise annonce que le comité central de Berlin de la Société de secours aux militaires blessés ou malades, a fixé le terme du concours au 15 mai 1874 et la distribution des primes au 18 octobre 1874, jour anniversaire de la naissance du prince héritier d'Allemagne. Les ouvrages en question pourront être rédigés en langue allemande, française ou anglaise. Le jury d'examen sera composé de trois membres, dont l'un sera nommé par la « Société patriotique autrichienne de secours aux militaires blessés et aux veuves et orphelins de militaires », qui a son siège à Vienne, — le second par le comité international de Genève, et le troisième par le comité central des sociétés allemandes de secours aux militaires blessés ou malades.

Le comité de justice du conseil fédéral a présenté son rapport sur la question des ordres religieux qui doivent être considérés comme affiliés à la Société de Jésus et tomber par conséquent sous le coup de la loi du 4 juillet 1872. Les conclusions du comité, — sur lesquelles nous reviendrons, — sont longuement motivées et pour aujourd'hui nous bornons à mentionner que les ordres religieux reconnus comme affiliés aux jésuites sont en effet, ainsi qu'on l'avait dit déjà, la congrégation des rédemptoristes, celle des lazaristes, celle des religieux du Saint-Esprit et la société du Sacré-Cœur de Jésus.

Le comité de justice propose que tous les établissements de ces quatre congrégations soient supprimés dans les six mois après la promulgation de la « décision conforme du conseil fédéral ».

RUSSE. — Les conférences des évêques à Fulda devaient se terminer le 2 mai. Outre tous les évêques prussiens (à l'exception de celui de Kuhl), se trouvaient aussi à Fulda l'évêque de Fribourg-en-Brisgau, au diocèse duquel appartient les pays de Hohenzollern, et l'évêque de Mayence, M^r Ketteler, qui a pris part aux conférences à titre « d'évêque de la garnison de Mayence », qui est formée de troupes prussiennes. Le congrès a été présidé, comme nous l'avons dit, par l'archevêque de Cologne, et c'est l'archevêque de Posen qui était chargé de diriger la rédaction des procès-verbaux des séances.

On mande des pays du Rhin, de Radesheim et de Nierstein, entre autres, que la vigne a beaucoup souffert des gelées. Dans plusieurs localités on craint que la récolte ne soit totalement perdue.

Autriche-Hongrie.

OUVERTURE SOLENNELLE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE.

Allocation de S. A. I. et R. Varchivius Charles-Louis, protecteur de l'exposition, à S. M. l'Empereur.

« Sire!
 « C'est avec un sentiment de joie que je salue Votre Majesté dans cette enceinte consacrée au progrès pacifique. La gracieuse participation de Votre Majesté à l'acte solennel de ce jour met le sceau à une œuvre qui attire les regards du monde sur l'Autriche, et assure à notre patrie le témoignage d'une coopération éminente à l'accroissement de la puissance de l'homme par l'instruction et par le travail. Ce n'est point à nous, appelés en première ligne par la confiance de Votre Majesté à favoriser l'accomplissement de sa résolution souveraine, qu'il appartient de prononcer sur le résultat de notre propre activité, mais qu'il nous soit permis d'indiquer les éléments qui ont créé l'œuvre elle-même: ce sont l'auguste initiative de Votre Majesté, le concours conscient et dévoué des forces productives de notre nation et des nations étrangères ainsi que la puissance morale et politique du travail et de la civilisation. Tels sont les éléments qui donnent sa valeur intrinsèque à la création de Votre Majesté et qui léguent aux générations à venir la gloire et le souvenir de cette création.
 « Plaise à Votre Majesté d'accepter le catalogue de l'exposition et le mémoire sur le développement historique de ce grand concours international et de déclarer ouverte l'exposition universelle de l'année 1873. »

Réponse de S. M. l'Empereur François-Joseph.
 « Je vois avec une vive satisfaction l'accomplissement d'une entreprise dont j'apprécie à sa haute valeur l'importance et la signification. Ma confiance dans les forces productives de mes peuples, ainsi que dans la sympathie et l'appui des nations amies, a accompagné le développement de cette grande œuvre; ma bienveillance impériale et ma reconnaissance sont acquiescées à sa réalisation.
 « Je déclare ouverte l'exposition universelle de 1873. »

Allocation du prince d'Auersperg, président du ministère autrichien, à S. M. l'Empereur.
 « Sire!
 « Veuillez me permettre de prendre la parole pour saluer très-respectueusement Votre Majesté au nom du gouvernement. C'est au milieu de difficultés dont la force de la volonté et du travail a glorieusement triomphé que l'entreprise inaugurée solennellement en ce jour est devenue un fait accompli. Les peuples de l'Autriche contemplent à la fois avec des sentiments de modestie et une noble fierté cette œuvre, qui rend témoignage de la puissance patrie et de la considération croissantes de notre nation et de son concours vivace à la solution des grands problèmes de la civilisation. Et nous devons tout entière cette œuvre à la faveur de Votre Majesté, car son idée fondamentale n'est que l'application de votre auguste devise: « C'est dans la réunion des forces que gissent la puissance et la valeur de l'ensemble. » C'est animés de fidélité et de dévouement patriotiques que les peuples de l'Autriche se groupent autour de leur souverain, et je ne fais que donner expression aux sentiments qui remplissent aujourd'hui tous les cours en déposant aux pieds du trône de Votre Majesté nos remerciements les plus profonds et les plus respectueux. »

Allocation de M. le Dr Felder, bourgmestre de Vienne, à S. M. l'Empereur.
 « Sire!
 « Il y a bientôt vingt-cinq ans que du haut du trône de ses glorieux ancêtres Votre Majesté étend son sceptre sur les peuples de l'Autriche. Nos annales ont enregistré avec reconnaissance que, dans cet espace de temps, nos communs ont obtenu leur autonomie, et que sous le règne de Votre Majesté la ville de Vienne, prenant un essor rapide, insoupçonné, est devenue ville universelle. C'est par une décision éclairée de Votre Majesté que les remparts de Vienne sont tombés; c'est grâce à la sollicitude et à la magnificence magnanimes de l'Empereur que se sont élevés tant d'édifices grandioses, qui consacrent à la prospérité publique et à l'essor du bien-être général, sont des témoignages des rigoureux efforts du présent et seront dans les siècles futurs de glorieux monuments du règne fécond de Votre Majesté. A cette heure solennelle, Votre Majesté donne la consécration suprême à une entreprise dont la noble mission est de montrer ce que l'esprit humain, la force humaine, la science et l'art sont capables de créer dans toutes les régions du monde, afin que le progrès

devienne pour tous une prospérité commune, qu'il s'alimente et prenne son essor par le concours de tous, par l'émulation dans le domaine de l'invention et du talent, par les bienfaits de la paix des peuples. La gloire éternelle de Votre Majesté immortalisera l'histoire de la civilisation de l'Autriche, de cette Autriche qui a toujours tenu à sa dynastie avec loyauté et dévouement. Vienne se sent riche par le bonheur de pouvoir souhaiter la bienvenue dans ses murs à des hôtes de toutes les parties du monde. Vienne est plus fière, plus joyeuse qu'il ne l'a jamais été sous l'égide protectrice, véritablement impériale, de Votre Majesté, et c'est avec l'émotion de la reconnaissance que sort de tous les cours le cri: Dieu bénisse, Dieu protège, Dieu conserve Votre Majesté! Vive notre empereur François-Joseph!

Nous ne connaissons encore que par une dépêche, — assez détaillée d'ailleurs, — les cérémonies qui ont accompagné le 1^{er} mai, l'ouverture solennelle de l'exposition universelle. Les journaux de Vienne que nous recevons aujourd'hui, dimanche, sont ceux du 1^{er} mai au matin. Le texte des quatre discours qu'on vient de lire est emprunté à un télégramme de Vienne publié par la *National-Zeitung* de Berlin.

S. M. l'Empereur François-Joseph a reçu le 30 avril S. A. R. le grand-duc d'Oldenbourg. Sont également arrivés à Vienne: le duc de Brunswick; le prince Auguste de Cobourg, ainsi que la princesse Clémentine; la princesse de Holstein; le prince de Wasa; la comtesse de Gergenti, etc.

On lit dans le *Wanderer* du 30 avril: « L'empereur ouvrira demain l'exposition, au milieu des salves d'artillerie et des fanfares des musiques. On a maintenu la date fixée pour l'ouverture, malgré que l'exposition ne soit rien moins que prête, voire même sur plusieurs points à peine commencée. Le travail à accomplir est devenu peu à peu énorme, et il était impossible de faire en deux ans ce qui en avait pris cinq à Paris, et — dans des proportions plus restreintes — trois à Londres. Ainsi, la solennité de demain ne marquera que le commencement officiel du « rendez-vous des peuples », et il faudra encore maintes semaines d'ardent labeur pour installer définitivement tout ce qui ne forme encore aujourd'hui que des montagnes de caisses et de colis. »

Nous recevons aujourd'hui le premier numéro de l'*Internationale Ausstellungs-Zeitung* (Gazette internationale de l'Exposition), que le *New freie Presse* distribue gratuitement à ses abonnés depuis le 1^{er} mai, et qui s'imprime (en caractères latins) au pavillon spécial de la *New freie Presse*, près du palais de l'industrie. Ce premier numéro contient huit pages de texte (sur trois colonnes), consacrées exclusivement à l'exposition, et huit pages d'annonces.

France.

Quelque importante que soit l'élection de Paris, dit le *Temps*, elle ne doit pas nous faire perdre de vue les élections qui ont, en lieu et place, dans sept autres départements. Il est utile d'apprécier dans son ensemble cette manifestation à laquelle huit cent cinquante mille électeurs ont pris part, sur un chiffre total de treize cent mille inscrits. Ces élections partielles ont réellement été une sorte de plébiscite, et il ne pouvait guère en être autrement; en ajoutant la solution des questions constitutionnelles, l'Assemblée a implicitement transféré aux électeurs la mission qu'elle refusait de remplir; il ne dépendait pas d'elle de supprimer ces questions, elle ne pouvait que les déplacer, et c'est ce qu'elle a fait en laissant bruyamment affirmer par le suffrage universel les principes républicains qu'elle aurait pu mettre hors de cause en leur donnant elle-même une consécration légale.

A ce point de vue, les élections partielles du 27 avril sont significatives. Sur neuf nominations, la droite n'en a obtenu qu'une seule, dans les campagnes retréées du Morbihan. Partout ailleurs, les républicains l'ont emporté, et lorsqu'on compare le chiffre total des voix obtenues par eux contre leurs compétiteurs monarchiques, on voit qu'elles s'élèvent à 720,000 voix contre 130,000 seulement données aux adversaires de la république.

Si maintenant on cherche à répartir entre les différentes nuances du parti républicain les suffrages obtenus par tous ses candidats, après en avoir déduit environ 100,000 voix qui semblent plutôt appartenir aux nuances douteuses du centre droit, on voit que les 620,000 autres voix peuvent approximativement se décomposer ainsi: 270,000 radicaux, 250,000 républicains de la gauche modérée et 90,000 du centre gauche. Les succès du radicalisme, bien que fort importants, ne sont donc pas aussi absolus qu'on a bien voulu le dire, et il ne nous semble pas que l'*Union républicaine* doive gagner plus de trois nouveaux adhérents (MM. Barodet, Lockroy et Turigny) contre quatre qui paraissent plutôt destinés à renforcer la gauche républicaine: MM. Dupuy, Latrade, Picart et Gagnier.

Le centre gauche est le plus mal partagé; le principal tort de ses candidats a été, semblait-il, de ne pas offrir un organe assez fort et un verbe assez haut à des électeurs visiblement préoccupés d'enlever leur voix pour l'Assemblée et le gouvernement ne puissent faire la sourde oreille.

C'est en présence de tels résultats, recueillis sur tous les points de la France, dans les plus calmes régions, comme dans les centres les plus actifs, que le *Français*, le *Journal de Paris* et quelques autres feuilles cent droit conseillent au gouvernement de s'appuyer exclusivement sur les « fractions conservatrices » de l'Assemblée. C'est là, ce nous semble, comble à la fois un acte impolitique et une dérogation aux traditions du régime représentatif. Dans un Etat constitutionnel et régulier, l'antagonisme qui s'accuse de plus en plus entre le pays et l'Assemblée aurait pour consé-

quence à pen près forcée la formation d'un cabinet nettement républicain et la dissolution de l'Assemblée; cette dernière mesure est également impossible tant que l'Assemblée n'aura pas eu la sagesse de la démettre elle-même, et il se peut que la formation d'un cabinet républicain homogène soit difficile pour la même raison; mais si le gouvernement ne peut, en regard à l'organisation actuelle des pouvoirs, rigoureusement pratiquer les doctrines représentatives, du moins il ne saurait-on sérieusement l'engager à faire absolument le contraire et à s'éloigner du parti qui représente les forces vives du pays.

Nous apprenons — dit le *Temps* — que M. Thiers a eu le 1^{er} mai un long entretien avec M. Edmond Turigny, député de l'Aisne. M. le président de la république aurait déclaré dans cette entrevue, à M. Turigny, que les lois constitutionnelles qui seront présentées viseraient nettement la forme républicaine du gouvernement et feraient cesser toute incertitude.

On parle aussi d'une conversation tenue mercredi soir entre MM. Thiers, Batbie et Numa Baragnon. Ces deux derniers avaient dîné chez M. le président de la république, en compagnie de MM. Dufaure, Laboulaye, Guyon-Saint-Cyr et d'autres députés.

Après le dîner, M. Thiers cherchait à convaincre la république MM. Batbie et Baragnon, mais ses paroles éloquentes n'avaient aucun succès, comme il était facile de le prévoir.

« Vous avez un moyen facile de nous attirer à vous, aurait dit alors M. Batbie; vous pouvez faire cesser les alarmes en faisant un pas vers nous. Formez le gouvernement conservateur que nous vous avons demandé. »

M. Thiers aurait déclaré qu'il attendait la droite vint à lui, que ce n'était pas à lui, qui connaît les désirs du pays, d'aller vers la droite; il aurait même ajouté que la république étant le gouvernement légal du pays, il ne pouvait pas aller chercher des personnes hostiles à la forme du gouvernement.

On lit dans la *Patrie*: « M. Grévy a été, nous assure-t-on, profondément affecté de l'échec de M. de Rémusat. D'une part l'ex-président de l'Assemblée a compris que cet échec était un fâcheux symptôme pour l'avenir de la république et pour celui du pays; d'autre part, en raison de sa participation à la candidature de M. de Rémusat, il redoute que son influence n'ait subi une grave atteinte. »

Dans l'Assemblée, c'est sous l'impression de ce dernier sentiment que M. Grévy, qui avait accepté, parait-il, de se porter candidat lors de l'élection prochaine du président de l'Assemblée, a annoncé à ses amis qu'il renouait à lutter contre M. Buffet, certain que la droite et les centres se prononceraient pour le président actuel.

Il se confirme que non-seulement M. Casimir Périer et ses amis passeront avec armes et bagages au centre droit, ce qui modifierait singulièrement les conditions de la majorité, puisqu'il s'agit de 46 voix, mais un certain nombre de membres de la gauche modérée auraient manifesté leur intention de ne pas laisser leurs collègues de la gauche républicaine dans la « voie fatale » où l'on conduit le pays. « Je ne saurais, aurait dit textuellement un de ces honorables, me résigner à assumer la responsabilité des événements qui se préparent. »

Une protestation contre l'élection de M. Turigny vient d'être signée, dit *Paris-Journal*, par un certain nombre d'électeurs de la Nièvre. Cette protestation s'appuie sur les faits suivants:

« Un arrêté de la cour d'assises de la Nièvre, du mois de novembre 1871, a condamné M. Turigny à six mois d'emprisonnement pour atteintes à la propriété. L'arrêt a visé les articles de la loi de 1819 et les articles 1^{er}, 3, 4 et 6 du décret de 1848. En conséquence, M. Turigny a été rayé, depuis, de la liste du jury. Il ne peut être, non plus, ni électeur ni éligible, en vertu de l'art. 15, § 6, de la loi de 1852, et de l'art. 27 de la même loi, qui le déclare indigne. »

L'élection serait donc, suivant la protestation, nulle de droit, en ce qui concerne M. Turigny, et ce serait le candidat qui a obtenu le plus de voix après lui qui hériterait de son siège.

On nous dit, ajoute *Paris-Journal*, que l'élection de M. Barodet à Paris pourrait bien, elle aussi, être sous le coup d'une incapacité analogue.

Ceci n'est, toutefois, qu'un on-dit, peut-être sans fondement, en ce qui concerne M. Barodet.

Le *Journal de Lyon* annonce que la démission de M. Cantonnet vient d'être officiellement acceptée par M. le ministre de l'intérieur.

On lit dans le *Charvenay*: « La récolte, qui présentait les plus belles apparences, a été à peu près complètement détruite dans la plus grande étendue des deux Charvenays. »

« Un moyen de préservation, qui avait été souvent signalé et recommandé aux viticulteurs, est celui qui consiste à allumer dans les allées de vignes, et de distance en distance, des feux qui, placés dans la direction du vent, répandent pendant la nuit une épaisse fumée. On nous assure que ce moyen a été mis en usage ces jours-ci, par le régisseur de la propriété des Montagnes, commune de Champniers, sur une superficie de 7 ou 8 hectares, et que la vigne, ainsi protégée, présente, au milieu d'une contrée horriblement ravagée, le phénomène d'une préservation presque complète. »

Le *Journal de Bordeaux* évalue à la somme énorme de 500 millions les désastres causés par la grêle.

L'*Echo de la Marne* dit savoir que l'idée

de remplacer Metz par Reims paraît faire de rapides progrès.

Il serait question d'établir un vaste camp retranché aux environs de Reims pour compléter le système de défense qui servira à protéger Paris.

Des forts et des redoutes seraient placés sur les hauteurs environnant la ville, la montagne de Berupt, qui commande les routes de Reims à Mézières et Givet; de Reims à Vouziers, la route de Châlons, les lignes de fer de Reims, Vouziers et Metz; le mont de Brimont, la montagne de Saint-Thierry et la montagne de Reims.

On établirait ainsi autour de la ville, dans un rayon assez vaste, un ensemble de redoutes, de forts, se reliant par des ouvrages avancés, et qui formerait de Reims une imprenable citadelle. Depuis l'annexion, Reims est ville frontière; il l'importe de ne pas la laisser sans défenses.

L'affaire dite du *Cercle des familles*, après plusieurs remises successives, a occupé le 29 avril l'audience de la 10^e chambre correctionnelle.

Il a été beaucoup dit sur cette affaire, dit *Paris-Journal*, et une partie de la presse parisienne lui avait donné des proportions et une importance que nous n'avons pas vues se produire à l'audience.

C'est dans le courant de 1870 que le *Cercle des familles* fut ouvert avec une autorisation régulière de l'administration.

La politique fut absolument étrangère à la pensée de sa fondatrice, car c'est à une femme, M^{me} Mignerot, belle-mère de M. Gagneur, l'ancien député du Doubs, que revient l'honneur de l'idée première et de son exécution.

S'inspirant des théories sociales de Fourier, dont elle était la disciple ardente et convaincue, M^{me} Mignerot songea à mettre en pratique et à réaliser ce que le chef de l'Ecole a appelé la *vie familiale*, le *convivial*.

Elle crut qu'un cercle spécialement destiné aux femmes et aux jeunes filles serait le moyen d'action et de propagande le plus sûr et le plus actif.

Son appel fut entendu dans une certaine mesure, et, autour d'elle, vinrent se grouper quelques familles qui formèrent le premier noyau du cercle.

Rien, du reste, que de parfaitement décent et convenable dans ces réunions du soir, auxquelles les débats du tribunal correctionnel nous a initiés, et l'irréprochable tenue de ses habitués des deux

pas présentée; et attendu que le Cercle des familles, qui était, il est vrai, une association autorisée, en a créé un autre dont les membres se réunissent dans un appartement en face du Cercle des familles, sur le même palier, appartenant dont les frais de location étaient supportés par les membres de la nouvelle association, parfaitement distincte de la première, malgré les protestations des précédents; attendu d'ailleurs que les membres des deux associations se rassemblaient pour s'occuper de politique.

Le tribunal, tout en admettant des circonstances atténuantes, a condamné MM. Boissier, Bonnet-Duverdier, Dumont, Olive, Adam, Asseline à 500 francs d'amende, et Talon et la femme Migneron à 200 fr. d'amende, et tous solidairement aux dépens.

L'affaire de la rue Sedaine, qui vient aussi d'être jugée, doit être envisagée, dit le Figaro, dans le même ordre d'idées que l'affaire du Cercle des familles. Douze individus sont poursuivis, sous la prévention de société secrète. L'un d'eux, Mauroy, est absent. Les onze autres ont été amenés de Mazas à l'audience. Ce sont MM. Amédée Gromier, Louis-Prospér Albin, Arthur Monanteuil, Jérôme Lesueur, Alexandre Paulard, Adolphe André, Alexandre Coindat, Pierre Labourienne, Boucher, Busson.

La plupart sont des ouvriers. Ils se réunissaient dans un local de la rue Sedaine pour causer politique, eux aussi. Seulement, ils avaient une formule différente de celle du Cercle des familles. Au Cercle des familles, on voulait la république « radicale ». Rue Sedaine on demandait la république « fédérale, démocratique et sociale ».

Les prévenus du Cercle des familles, qu'ils n'avaient d'autre but que de s'occuper des élections et de les diriger selon leurs vues. Ils ont été condamnés : Gromier à un an de prison et 100 fr. d'amende; Albin, à six mois et 100 fr.; Monanteuil, à quinze mois et 200 fr.; Lesueur, à un an et 200 fr.; Paulard, à quinze mois et 200 fr.; André, à un an et 100 fr.; Coindat, à quinze mois et 200 fr.; Labourienne, à six mois et 100 fr.; les autres ont été acquittés.

La vente sur la voie publique et même chez les libraires vient d'être interdite, à Marseille, au journal l'Espérance, par le général Esquivel, pour articles parus pendant la période électorale.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France constate les résultats suivants, à la date du 1^{er} mai.

Il y a augmentation sur l'encaisse, 3,000,000 francs; le portefeuille, 13,500,000 fr.; la circulation des billets, 26,500,000 fr.; et le compte du trésor, 16,000,000 fr.

Il y a diminution sur les comptes-courants, 18,500,000 fr.

NÉCROLOGIE. — M. Devisme, depuis longtemps malade, est mort le 29 avril à Argenteuil des suites de cette terrible opération qu'on appelle la lithotomie.

Le célèbre archange n'était âgé que de soixante-sept ans. Sa mort est une grande perte pour la balistique, à laquelle il avait fait faire un pas important.

M. Devisme laisse interrompu un ouvrage sur les armes rayées. (Paris-Journal.)

Grande-Bretagne.

À la séance du 28 avril de la Chambre des Communes, la politique financière du gouvernement Gladstone a été vivement attaquée et encore plus vigoureusement défendue; M. Smith, le député conservateur de Westminster, proposa et soutint la résolution suivante: « Avant de se prononcer sur une nouvelle ré-

duction des contributions indirectes, la Chambre désire recevoir communication des idées du gouvernement sur le maintien et l'arrangement des contributions directes, tant nationales que communales. » M. Smith fit remarquer que le budget de cette année, qui diminue les droits sur les sucres, n'amointrit rien les taxes locales, quoique M. Gladstone ait promis de s'occuper de cette question.

Le chancelier de l'Échiquier, M. Lowe, répond qu'une politique libérale doit diminuer le plus possible les impôts de consommation, car, dit-il, les contributions directes frappent surtout les riches, tandis que les contributions indirectes tombent lourdement sur les pauvres. En conséquence, il croit que, pour être juste, il faut faire suivre tout amoindrissement d'impôts dans une de ces deux classes d'une diminution correspondante dans l'autre: c'est pour quoi, tout en enlevant un penny de l'impôt sur le revenu, il a réduit de moitié les droits sur les sucres.

Il est parfaitement vrai que ces dispositions ne laissent pas de place pour un nouvel arrangement des taxes locales dans l'année courante; mais rien n'empêche de discuter cette question importante en 1874. Le ministre des finances réfute l'assertion de M. Smith, qui prétend que M. Lowe lie les mains à son successeur; je le fais d'autant moins, dit-il, « que j'entends être mon propre successeur. » Le discours de M. Lowe a produit beaucoup d'effet et a été fort applaudi par le parti libéral.

M. Fawcett, le député radical de Brighton, vint à son tour attaquer énergiquement les dispositions du budget, au point de vue de l'économie politique, et au milieu des acclamations enthousiastes des Tories; mais les applaudissements cessèrent quand il ajouta qu'il n'était plus temps de revenir sur le budget et qu'il fallait ajourner les réformes à l'année prochaine. La discussion est remise à jeudi et sera continuée, mais il paraît hors de doute que le gouvernement triomphera et que la résolution de M. Smith sera rejetée.

Un cas d'extradition se présente dans une affaire portée devant le tribunal de police de Bow street. Un Français, du nom d'Ernest-Etienne Hugnet, est accusé de banqueroute frauduleuse. Il a été arrêté par l'inspecteur en chef de police Bruscovich, par suite d'un mandat délivré en vertu du traité d'extradition avec la France.

M. Moreau, conseil de l'ambassade française, poursuit l'affaire. M. Besley soutient la défense.

Il paraît que l'accusé était banquier à Paris. On lui reproche d'avoir fait faillite et de s'être enfui en Angleterre avec 27,000 francs. D'après la loi française le fait est considéré comme un cas de faillite frauduleuse.

L'inspecteur Bruscovich déclare qu'il a vu l'accusé à l'hôtel de Grosvenor en 1872. Il était en discussion avec un de ses créanciers. Le témoin lui dit: « Si vous êtes en fuite un mandat d'extradition ne tardera pas à arriver. » — Ce mandat a été délivré par le juge sir Thomas Henry en mars dernier. Le témoin a appréhendé au corps l'accusé dans Grinville street. Celui-ci avait pris un autre nom que le sien. Il avait sur lui 125 livres (1,325 fr.) en bank notes, en obligations de la ville de Paris, etc.

M. Jean Moucharville dépose qu'il est avocat et syndic dans la faillite de l'accusé, qui avait une maison d'affaires dans la rue Notre-Dame-des-Victoires. La faillite a été déclarée sur la plainte des créanciers. Un failli qui emporte une partie de son avoir est considéré comme banqueroutier frauduleux. Son passif, en mai 1872, était de 2 millions 800 mille francs, l'actif de 600,000 francs. Après quelques recherches, le témoin a découvert une recette de 15,000 fr. au 26 avril, jour de la dis-

parition; un chèque de 12,000 fr. avait été tiré le même jour.

M. Besley, défenseur, soutient que son client n'a commis aucun acte qui puisse motiver l'extradition en vertu du traité international. Il a maintenu sa banque pendant le règne de la Commune, et il est venu en Angleterre en avril 1872 uniquement pour des affaires financières en rapport avec sa maison. L'accusé a été secrétaire du prince Napoléon; il s'est rendu auprès de l'empereur à son arrivée en Angleterre. Il était connu pour être un partisan de l'empire. Il était directeur de l'Académie libérale, qui a été supprimé par le gouvernement actuel. Le défenseur n'aura pas la moindre peine à démontrer que son client n'est pas coupable de banqueroute frauduleuse, et qu'il n'a été arrêté que pour motifs politiques.

Sir Thomas Henry, président du tribunal, déclare que l'accusé ne peut être jugé pour délit politique en vertu du mandat actuel. Mais toute facilité sera laissée à l'avocat pour démontrer qu'il n'y a pas faillite frauduleuse dans l'espèce.

M. Moreau, représentant de l'ambassade française, nie le motif de poursuite allégué par le défenseur Besley.

La cause est ajournée à huitaine. (Morning Post.)

Italie.

S. A. R. le prince Alfred d'Angleterre est parti le 27 de Rome pour Naples.

On mande de Rome, 30 avril: « Les décrets attribués à M^{re} Chigi auprès de M. Thiers, relativement au choix de la France comme lieu de réunion du futur congrès, sont de pure invention. »

Un sénateur italien ayant écrit à l'archevêque de Paris pour le prier d'agir auprès du pape pour l'œuvre de la réconciliation entre le pape et le royaume d'Italie, l'archevêque a répondu par une lettre dont Sa Sainteté se montre très-satisfait.

Une dépêche adressée de Gènes à la Fanfulla, le 28 avril, donne à supposer que l'état du général Garibaldi devient alarmant.

M. le docteur Ripoli s'est embarqué en grande hâte pour Capri.

Pays-Bas.

La seconde Chambre a continué le 30 avril la discussion des affaires d'Atchin; les ministres des affaires étrangères et des colonies ont défendu la déclaration de guerre; ils ont réfuté les accusations de légèreté et de témérité; le ministre des affaires étrangères a conseillé de la prudence dans le jugement et la censure des pourparlers du gouvernement avec les puissances étrangères concernant cette affaire. Tous les orateurs qui ont parlé ensuite se sont conformés à ce conseil. Le ministre des colonies donne des explications sur les mesures prises ou à prendre pour le renforcement des troupes de terre et de la marine pour une seconde expédition.

MM. Lynden et Derode ont déclaré qu'ils ne présenteront pas d'ordre du jour, vu que l'affaire restera pendante et que le gouvernement lui-même doit savoir s'il a la force nécessaire pour rester au pouvoir. Après une réplique du ministre des affaires étrangères la discussion a été close.

Espagne.

On lit dans le Nord: « La vérité n'est pas encore entièrement faite sur les causes réelles de la dernière crise de Madrid. Les organes de M. Figueras continuent à l'attribuer à un complot anti-républicain. L'existence de ce complot n'est rien moins que prouvée. En tout cas il serait venu fort à propos fournir aux éléments révolution-

naires un prétexte pour se débarrasser des obstacles que leur suscitaient soit la commission de permanence, soit les membres les plus conservateurs du gouvernement. Il est donc très possible que ce fameux complot n'ait été qu'une de ces inventions familières aux faiseurs de coups d'État. Toujours est-il que depuis mercredi dernier le parti ultra-démocratique se croit tout permis. On lira plus loin une sorte de sommation (1) qu'il a adressée au gouvernement, et celui-ci devient de jour en jour un instrument plus docile entre les mains des intrusants. Déjà il est question du remplacement de MM. Castelar et Acosta, les membres les plus fermes du cabinet; le premier irait remplacer M. Olozaga à Paris, et le second prendrait le commandement en chef de l'armée de Catalogne. Ce commandement serait donc enlevé au général Velarde? Est-ce ainsi qu'on le récompenserait pour les succès qu'il a remportés sur les carlistes, et y bien qu'il a fait à l'armée en commençant à y rétablir l'esprit de discipline? On se demande où tout cela conduira l'Espagne.

« En attendant on recherche activement à Madrid le maréchal Serrano (2), que les uns disent réfugié à l'ambassade de France, tandis que d'autres le croient en route pour la frontière. Il paraît cependant avéré que le maréchal est resté étranger à tout ce qui s'est passé dans la journée du 23. M. Rivero aussi est activement recherché. S'il ne s'était pas déguisé et rasé la barbe, il eût probablement été arrêté à sa sortie du palais du Congrès et on eût pu lui faire un mauvais parti. M. Becerra a été arrêté. Tous les chefs de l'ancien parti radical ont disparu de leur domicile, notamment MM. Martos et Zorrilla. Cette disparition ne suffit pas du reste pour prouver que l'accusation de complot élevée contre ces personnages, soit fondée. Les dispositions de la démocratie à l'égard de tout ce qui rappelle l'ancienne monarchie étaient de telle nature que la vie de ces hommes politiques pouvait se voir sérieusement menacée, et l'on comprend d'autant mieux qu'ils aient jugé nécessaire de se cacher, que les complaisances réitérées du gouvernement pour cette fraction turbulente n'étaient pas faites pour les rassurer.

« El Diario español croit savoir que le conseil des ministres qui s'est réuni le 27 avril s'est occupé de la crise ministérielle. Le général Acosta a réitéré son intention irrévocable de se retirer, en quittant aussitôt le conseil. On a d'abord songé, pour le remplacer au ministère de la guerre, au général Socías; mais ce dernier a refusé d'entrer dans le cabinet. A la suite de ce refus, on a proposé le général Novillas; mais les intrusants persistent à réclamer M. Contreras, comme successeur du général Acosta. S'il faut en croire la Igualdad, ce serait le général Contreras qui reprendrait le portefeuille de la guerre. El Imparcial considère également comme probable la nomination du général Contreras.

« Le Tiempo du 27 avril publie les nouvelles suivantes: « Aux coins des rues de la capitale, on a affiché ce matin une proclamation (bando) du gouverneur civil, recommandant aux agents de l'ordre public, tout en protégeant les manifestations qui seraient faites conformément aux prescriptions de la loi, de s'opposer à celles qui, ayant lieu à main armée, auraient le caractère d'imposition. « La proclamation porte en outre que les individus détenteurs d'armes n'appartenant à aucun corps légalement armé devront se mettre en règle en remplissant les conditions voulues pour le port d'armes.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« Enfin les agents de l'ordre sont chargés de s'opposer aux visites domiciliaires qui se font sans autorisation. »

« Perpignan, 29 avril. — D'après le Drapeau français, organe carliste, Don Alphonse serait dans la province de Lérida.

« Vich est bloqué par une partie des forces de Saballs. Les cabecillas Saballs, Angaet, Mirat, Soula, Vallas et Tristany seraient en mesure de concentrer en quelques heures neuf à dix mille hommes. Les gros des forces carlistes est toujours aux environs de Gerone.

« S'il faut en croire le Drapeau français, 500 hommes du régiment de San-Fernando ont passé aux carlistes.

« On mande de Barcelone à la date du 28 avril: « La grève des maçons a cessé. Les patrons ont réduit à neuf les heures de travail.

« Les rapports sur les carlistes sont contradictoires. Selon les uns, Saballs aurait déclaré en état de blocus Olat, Tortella et Besalu. D'un autre côté, on mande de Berga qu'un commandant d'infanterie d'un bataillon de l'Estramadure avait, en arrivant à Hestel, que Saballs venait d'en partir avec six cavaliers et huit fantassins, et qu'il avait pris un chemin conduisant directement à la frontière. Le même commandant aurait en connaissance en route d'une dépêche adressée par le commandant d'Olat et le brigadier Campos, d'après laquelle don Alphonse serait entré en France avec sa femme, par Campredon et le camp de Vanol, et que des carlistes indécis se seraient fractionnés en plusieurs petites bandes.

« Le général Velarde est retourné à Vich avant-hier, avec 200 cavaliers et deux bataillons de volontaires escortant des munitions. Pour empêcher une nouvelle concentration des bandes carlistes, le général a divisé ses forces en plusieurs colonnes. On en compte plus de vingt parcourant le pays en tous sens.

« Miret et Nastarat, avec 400 hommes, ont été attaqués avant-hier soir et ont été pris entre 200 volontaires et une colonne. Ils ne doivent leur salut qu'à une fuite précipitée.

« Bayonne, 29 avril. — Les patrouilles françaises ne remarquent que fort peu de carlistes sur la frontière. Ceux qui étaient en face de Biraton ont disparu; toutefois ils occupent toujours le pic d'Athlota. Les troupes régulières sont toujours à Vera. Tranquillité complète sur la frontière française.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

Les membres conservateurs ont résolu de garder le silence jusqu'au retour de l'Assemblée Nationale.

Le maréchal Serrano et l'amiral Topete sont arrivés à Biarritz.

Du 4 mai. — Après la séance tenue hier par la commission de permanence, les membres de la majorité ont eu une réunion dans laquelle ils ont exprimé le désir que M. Thiers modifiât son cabinet dans le sens conservateur pour conjurer les périls de la situation.

« On mande de Barcelone à la date du 28 avril: « La grève des maçons a cessé. Les patrons ont réduit à neuf les heures de travail.

« Les rapports sur les carlistes sont contradictoires. Selon les uns, Saballs aurait déclaré en état de blocus Olat, Tortella et Besalu. D'un autre côté, on mande de Berga qu'un commandant d'infanterie d'un bataillon de l'Estramadure avait, en arrivant à Hestel, que Saballs venait d'en partir avec six cavaliers et huit fantassins, et qu'il avait pris un chemin conduisant directement à la frontière. Le même commandant aurait en connaissance en route d'une dépêche adressée par le commandant d'Olat et le brigadier Campos, d'après laquelle don Alphonse serait entré en France avec sa femme, par Campredon et le camp de Vanol, et que des carlistes indécis se seraient fractionnés en plusieurs petites bandes.

« Le général Velarde est retourné à Vich avant-hier, avec 200 cavaliers et deux bataillons de volontaires escortant des munitions. Pour empêcher une nouvelle concentration des bandes carlistes, le général a divisé ses forces en plusieurs colonnes. On en compte plus de vingt parcourant le pays en tous sens.

« Miret et Nastarat, avec 400 hommes, ont été attaqués avant-hier soir et ont été pris entre 200 volontaires et une colonne. Ils ne doivent leur salut qu'à une fuite précipitée.

« Bayonne, 29 avril. — Les patrouilles françaises ne remarquent que fort peu de carlistes sur la frontière. Ceux qui étaient en face de Biraton ont disparu; toutefois ils occupent toujours le pic d'Athlota. Les troupes régulières sont toujours à Vera. Tranquillité complète sur la frontière française.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

« On mande de Hendaye, 1^{er} mai, que l'abbé Santa-Cruz n'est pas mort. Il a sommé la veille le commandant des volontaires d'Asigarroga d'évacuer la localité.

ON DEMANDE pour deux enfants une surveillante parlant correctement le français, de préférence une personne de la Suisse française. — S'adresser Ousatchef péroulo, maison n° 3, logement n° 22. 1233

ON CHERCHE une bonne française (Parisienne) pour la conversation avec des enfants. Coin des perspectives Nevsky et Litéiny, n. Touptikov, log. n° 22. 1236

UNE DAME ANGLAISE 1185 qui peut disposer de son temps en été, depuis la mi-mai jusqu'à la fin d'août, donnerait volontiers des leçons d'anglais à Pétersbourg, à Riga, à Vienne et les environs. S'ad. E. L. Galernaia, n° 50, log. 18.

A VENDRE un drojki d'occasion, chez Schwartz, carrossier, Litéinaia. 1170

UN DOMESTIQUE allemand, qui parle russe et est muni de certificats, cherche une place. S'ad. p. Vosness, 37, l. 22. 1265

UN TATARE cherche une place d'intendant, de commis, surveillant de ménage, d'entreprise, etc.; partait volontiers pour l'intérieur. Les meilleurs attestats et recommandations. S'ad. par écrit Sergievskaja, 22, A. B. 1269

UN ALLEMAND sachant le russe, le français, l'anglais et la comptabilité, ayant de bonnes recommandations, cherche un emploi en qualité de traducteur, correspondant ou professeur. — S'adresser au bureau du journal, librairie Mellier, sous les initiales J. E. S. 1231

A VENDRE 2 chevaux noirs par sang (5 ans 2 mois) pouvant être attelés ensemble ou séparément. Près de l'église de Simon, maison Bélaïev, demander le drovnik. 1260

CHEMIN DE FER DE VARSOVIE-TÉRESPOL.

Relevé des recettes du mois de mars 1873. Voyagers... 36,982 r. 61 c. 1/2; Marchandises... 69,002 23; Divers... 217 93; Total... 106,202 r. 77 c. 1/2. En mars 1872 les recettes s'élevaient à 79,418 17. Donc il y a un excédant en faveur de 1873 de 26,784 r. 60 c. 1/2 ou de 34 0/0.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE DE COMMERCE DE VARSOVIE

a l'honneur de porter à la connaissance de public que, conformément à la décision de l'assemblée générale de MM. les actionnaires de la Banque, prise le 26 juin (8 juillet) 1872, et avec l'autorisation de M. le ministre des finances donnée le 22 décembre 1872, aura lieu: La quatrième émission de 24,000 actions à 250 r., pour la somme totale de 6,000,000 r.

Aux conditions suivantes: 1^o Chaque action des trois premières émissions donnera droit à la réception de deux actions de la quatrième émission, au prix nominal de 250 r., avec paiement supplémentaire de 10 r. par action, destinés au fonds de réserve de la Banque.

2^o Les personnes désirant se prévaloir de ce droit doivent présenter leurs actions du 1^{er} février (1^{er} mars) au 1^{er} (13) mai de l'année courante (et non au 1^{er} (13) mars, comme il avait été publié précédemment) à la caisse de la Banque à Varsovie ou bien à la caisse de sa succursale de St-Petersbourg (point de Police, maison Elisséiev, entrée du quai de la Moika), et verser 40 0/0 du prix nominal, c'est-à-dire 100 roubles par action et 10 roubles au fonds de réserve de la Banque, soit 110 roubles par action. Aux versements faits après le 1^{er} février (1^{er} mars) devront être ajoutés les intérêts, calculés à raison de 6 0/0 par an. Le droit d'obtenir des actions sur les bases ci-dessus énoncées cesse à partir du 1^{er} (13) mai de l'année courante, et les actions non réclamées seront vendues au profit de la Banque.

3^o Les actions de la quatrième émission donnent droit au dividende pour dix mois de 1873, c'est-à-dire depuis le 1^{er} février (1^{er} mars) jusqu'à la fin de l'année, proportionnellement aux versements effectués.

4^o Les versements sur les actions de la quatrième émission peuvent être faits immédiatement après la publication de la présente annonce jusqu'au terme fixé dans l'art. 2, et dans ce cas, la Banque bonifie sur les versements un intérêt proportionnel de 5 0/0 par an jusqu'au 1^{er} février (1^{er} mars) 1873.

5^o L'annonce des termes des versements suivants sur ces actions sera faite en temps utile. 1257

LA LIBERTÉ GRAND JOURNAL QUOTIDIEN DE PARIS politique, littéraire et commercial.

Ce journal contient des correspondances d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, de Russie, d'Allemagne, etc., et donne toutes les nouvelles intéressantes de la France et de l'étranger. Bureaux à Paris, n° 146, rue Montmartre. 974

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE DE LA CAPITALE.

L'administration